

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens



Yves TERLAT
MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX

ARRETES DU MAIRE

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE

N°58/2023

Le Maire d'Annay,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- Vu la délibération en date du 30 janvier 2009 portant détermination des ratios promus/promouvables,
- Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 23 février 2022 après avis du Comité Technique en date du 30 janvier 2023,

ARRETE

Article 1 Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement de grade d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1^{ère} classe :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
ANSART Denis	Adjoint Territorial d'Animation principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} mars 2023
Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0
Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade d'Agent de maîtrise principal :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DEPLANQUE Alain	Agent de maîtrise	06 juin 2023
Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0
Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade d'Adjoint Technique principal de 1 ère classe :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
RICHARD Jacky	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	01 juillet 2023
Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	3	0
Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

Avancement au grade d'Adjoint Territorial du patrimoine principal de 1 ère classe :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
HERINGUEZ Angélique	Adjoint Territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} mars 2023
Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1
Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune d'Annay et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annay, le 13 février 2023

Le Maire,
Yves TERLAT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

Signature de l'agent :